



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX D'UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
TENUE À HUIS CLOS LE MERCREDI 3 JUIN 1998 À 11:13 HEURES.

CE-98/3631

CONTRAT - SOUMISSION «7772»  
RÈGLEMENT L-9617

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la soumission de la compagnie Sintra Inc. - Région Laval-Laurentides au montant de 1 746 407,15 \$, étant la plus basse soumission conforme pour les travaux prévus au règlement numéro L-9617, soumission «7772», soit et, par la présente, est acceptée, sujet cependant à l'entente numéro AMT-98-EN-052 intervenue entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Laval;

que le Greffier ou la Greffière adjointe soit autorisé(e) à retourner les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues;

il est également résolu d'approuver l'addenda numéro 1 joint au rapport du Service de l'ingénierie daté du 13 mai 1998.

(C/T: FI 98/293)  
(Réf: 26-52)

COPIE CONFORME

Me \_\_\_\_\_, greffier ou  
Me \_\_\_\_\_, greffière adjointe

DISTRIBUTION	
<input type="checkbox"/>	Contentieux
<input type="checkbox"/>	Culture, loisirs et vie communautaire
<input type="checkbox"/>	Énergie
<input checked="" type="checkbox"/>	Environnement et ingénierie
<input type="checkbox"/>	Urbanisme
<input type="checkbox"/>	Correspondance
<input type="checkbox"/>	Autres.....

3 JUN 98 10 57

 98 05 13  
 AN · MS · JR

SERVICE	<b>INGÉNIERIE</b>
OBJET	<b>OCTROI DE CONTRAT - DÉBUT DES TRAVAUX - SURVEILLANCE DES TRAVAUX</b> <b>Règlement L-9617 - Soumission 7772</b> <b>Ouvrages : de réaménagement du boulevard des Laurentides entre les rues St-Michel et Dakar, incluant l'implantation de voies réservées pour autobus en rives et comportant des travaux de modification des systèmes de feux de circulation de l'intersection des</b>

**boulevards des Laurentides et St-Martin, des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc désuète, de réhabilitation des réseaux d'égouts, de réfection de trottoirs, de bordures, de pavage, de marquage, de signalisation et d'éclairage - Phase II**  
**Date d'ouverture : 21 avril 1998**  
**Votre dossier : 812-000/2158-40-10**

- Soumission 7773

**Ouvrages : de réaménagement du boulevard des Laurentides entre les rues St-Michel et Dakar, comportant des travaux de modification des systèmes de feux de circulation à l'intersection des boulevards des Laurentides et St-Martin, de marquage, de signalisation et d'éclairage - Phase II**  
**Date d'ouverture : 21 avril 1998**  
**Votre dossier : 812-000/2158-40-10**

**SOUSSION NO 7772**

Nous vous soumettons le rapport de la firme Dessau inc. daté du 27 avril 1998, nous mentionnant qu'après vérification des soumissions, celles-ci sont conformes aux documents d'appels d'offres. Cependant deux (2) soumissionnaires dont "Simard-Beaudry inc." et " Les Pavages T.C.L. inc." n'ont pas respecté les gammes de variation des prix unitaires fixés à l'article 4.2.1 des clauses particulières. Nous devons donc déclarer ces soumissions non-conformes.

La plus basse soumission a été trouvée conforme relativement au projet cité en titre.

**LE CLASSEMENT DES SOUMISSIONNAIRES EST LE SUIVANT:**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Sintra inc. - Région Laval-Laurentides | 1 746 407,15 \$ |
| - J. Dufresne Asphalte ltée.             | 1 816 749,14 \$ |
| - Joseph Piazza Construction inc.        | 1 891 065,06 \$ |
| - Cie de Pavage d'Asphalte Beaver ltée.  | 2 184 321,30 \$ |
| - Nepcon inc.                            | 2 251 076,46 \$ |
| - Asphalte Desjardins inc.               | 2 312 634,63 \$ |

**La moyenne des soumissions est de** **2 035 802,99 \$**

L'estimation préliminaire est de 1 928 100,00 \$

Il serait également nécessaire de mandater un laboratoire pour le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que pour les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire.

Le budget à prévoir pour ces travaux de contrôle est de: 41 000,00 \$

.../2

**SIGNATURES**

\_\_\_\_\_ DIRECTEUR DU SERVICE \_\_\_\_\_ AN · MS · JR

\_\_\_\_\_ DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT \_\_\_\_\_ DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOUIS AU COMITÉ EXÉCUTIF LE \_\_\_\_\_ AN · MS · JR

RÉSOLUTION CE · 98/3631 à 3635

- APPROUVÉ   
  REFUSÉ   
  REÇU POUR DÉPÔT   
  RECOMMANDÉ AU CONSEIL